



**DECISION DU MAIRE N° 10/2024
DU 19 FEVRIER 2024**

**PRESTATION FEU D'ARTIFICE
FETE DU SPORT – 15 JUIN 2024**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation de la fête du sport sur la commune de Vert le Grand en date du 14 et 15 juin 2024 ;

CONSIDERANT le devis numéro DEV-213 de la société 2R and Co afin de procéder au feu d'artifice le 15 juin 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis de la société 2R and Co pour le feu d'artifice du 15 juin 2024 pour un montant de 2 268.00 € HT.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 19 février 2024

Le Maire,


Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 20/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219106481-20240220-D10_24-RU